

Lyon, jeudi 4 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04699

Modifiant l'avis n° FR/2022/03473

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 Arrêté préfectoral n°Faucardage d¿herbiers aquatiques: barge + plongeur

Autres travaux

Faucardage d'herbiers aquatiques

S'annoncer par VHF (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 29/08/2022 à 07:00 au 09/09/2022 à 18:00 avec pour périodicité: Journalier
 - o Rhône

entre les pk 72 (Rive droite, parement immergé de la digue) et pk 73 (Rive droite, parement immergé de la digue)

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 29/08/2022 à 07:00 au 09/09/2022 à 18:00 avec pour périodicité : Journalier
 - o Rhône

entre les pk 72 (Rive droite, parement immergé de la digue) et pk 73 (Rive droite, parement immergé de la digue) - Dans le chenal

Commentaire:

Faucardage d'herbiers aquatiques à l'aide d'une barge faucardeuse + scaphandriers avec embarcation au niveau du parement immergé de la digue RD, à proximité immédiate du chenal et dans le chenal navigable.

Service(s) à contacter :

Service Fluvial Lyonnais (SFL), 4, rue Jonas Salk, 69007 LYON

Tél: 04 78 69 60 70

Date limite d'affichage:

10/09/2022

Par délégation

Eric TISSIER

Service Fluvial Lyonnais (SFL) 4, rue Jonas Salk 69007 LYON

Tél: 04 78 69 60 70